



# Vivre à SERQUIGNY



## ■ Avis d'information

### Réglementation des engins motorisés

Suite à la constatation de plusieurs incidents causés par des quads, Monsieur le Maire rappelle que l'usage des quads, petites motos (dites «de poche») et d'autres engins motorisés est soumis à une réglementation stricte.

D'une part, seuls certains modèles de ces engins sont autorisés à circuler sur la voie publique ; les autres étant réservés à la compétition sportive ou à un usage ludique sur un terrain privé (dont le propriétaire aura évidemment donné son accord express à l'occupation de son terrain).

Les modèles qui sont conçus pour la conduite sur route doivent préalablement avoir obtenu un certificat de réception, avoir été immatriculés et, bien évidemment, ne pas avoir été transformés pour augmenter leurs performances ou leurs émissions sonores.

D'autre part, l'usage de ces engins est soumis à la possession d'attestations, d'un brevet ou d'un permis correspondant à la catégorie juridique de l'engin, à la souscription d'une assurance et au port d'un casque.

Il est également rappelé que l'usage des engins conçus pour la conduite sur route est limité aux voies ouvertes à la circulation publique et soumis aux règles du code de la route.

Toute infraction aux règles sus rappelées est susceptible d'engager la responsabilité pénale de son auteur.

Enfin, il est demandé aux possesseurs de quads, petites motos et autres engins motorisés, lorsqu'ils roulent dans les espaces naturels, de suivre des itinéraires adaptés, de respecter les endroits traversés ainsi que la tranquillité des riverains et usagers des voies empruntées.

### Les meublés de tourisme

Monsieur le Maire informe les propriétaires de meublés de tourisme qu'ils ont désormais l'obligation de les déclarer en mairie, ce depuis le décret du 23 décembre 2009. Sont concernés les propriétaires de villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif d'un locataire, offerts à une clientèle de passage qui y effectue un séjour de courte durée (location à la journée, à la semaine ou au mois) et qui n'y élit pas domicile.

Attention : Les nouveaux meublés de tourisme doivent être déclarés en mairie préalablement à leur mise en location et les meublés de tourisme déjà existants au 27 décembre 2009 doivent l'être impérativement avant le 1er juillet 2010.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle aux propriétaires de chambres d'hôtes qu'ils sont également soumis à l'obligation de déclaration en mairie.

Pour toutes questions, vous êtes invités à vous rapprocher des services municipaux qui vous apporteront aide et conseil dans vos démarches.

## ■ Sommaire

Editorial 3

Délibérations du Conseil 4

Le Budget 9

Les travaux 13

Les projets 14

Suivi faune/flore au jardin public 16

Serquigny d'hier et d'aujourd'hui 18

Quelques conseils pour l'été 20

A la médiathèque 22

Les animations culturelles 23

Le sport 24

N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune.  
[www.serquigny.fr](http://www.serquigny.fr)



Couverture : fête de la peinture du 6 juin dernier

*Madame, Mademoiselle, Monsieur,*

*Comme chaque année, l'élaboration des budgets donne lieu à un travail intense pour le Conseil et les services municipaux.*

*La situation financière de la commune est saine, nous dégageons suffisamment d'autofinancement pour nos investissements et assurer la gestion des services.*

*Nous avons choisi de ne pas augmenter la fiscalité malgré les charges grandissantes et les besoins de la population.*

*Pour la première fois, nous avons diminué légèrement notre budget de fonctionnement.*

*Les réformes sur la taxe professionnelle, le gel des dotations de l'état, et les attaques contre le Conseil Général, notre principal apporteur de subventions vont peser lourdement dans l'avenir.*

*La deuxième phase de l'aménagement de l'avenue Pierre Sénard sera réalisée cette année, des travaux d'assainissement sont prévus dans le centre ville ainsi que l'opération de sécurité du carrefour de la rue des Terriers, du 8 Mai et Marceau Boulay.*

*Les logements de la maison Bouchara vont être livrés cet été et le démarrage de la deuxième tranche du lotissement du Locquerais commencera en septembre.*

*L'aménagement de la rue Max Carpentier et du centre ville sera présenté prochainement à la médiathèque.*

*Le dossier du pôle socio médical avance, la commune vient d'obtenir la propriété du foncier permettant à nos architectes du Logement Familial de travailler.*

*J'ai été très heureux du succès de nos opérations avec la Communauté de Communes de la semaine de l'écocitoyenneté et du sport ma santé.*

*Merci à nos animateurs et aux associations qui ont participé.*

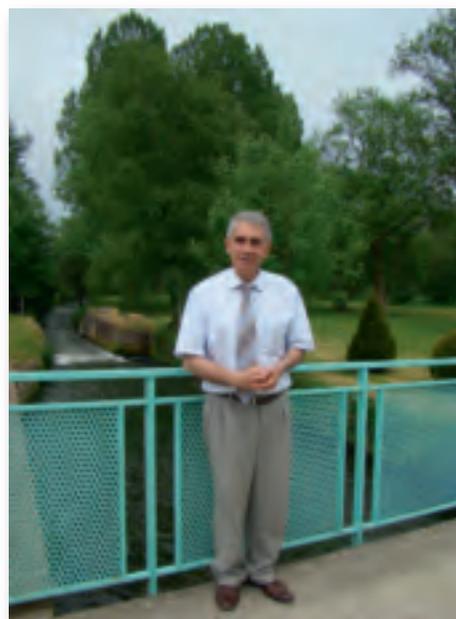
*Je félicite également les organisateurs pour la réussite de la fête de la peinture à la médiathèque*

*La fête des voisins commence à prendre des couleurs à Serquigny dans plusieurs quartiers.*

*Bravo à ceux qui ont pris l'initiative.*

*Nous aurons cette année un 14 juillet exceptionnel offert à tous avec un spectacle rendant hommage à Bourvil prévu le 13 suivi d'un feu d'artifice et le traditionnel repas du 14 du Comité des fêtes.*

*Je souhaite que la lecture de notre journal préparé par la commission information vous apporte une meilleure connaissance de l'état d'avancement de nos projets et des informations utiles sur la vie communale.*



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lionel Prevost'.

*Lionel PREVOST  
Maire de Serquigny  
Président de la Communauté de Communes  
Risle-Charentonne  
Vice-Président du Conseil Général*

### ■ Séance du 21 décembre 2009

#### ● **Rapport sur l'eau :**

Le Conseil Municipal a examiné le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.

Notre commune adhère au SAEP de Nassandres, composé de 28 communes et de 9258 abonnés.

Le service est délégué à Véolia eau par un contrat d'affermage courant jusqu'en 2018.

Serquigny a 1000 abonnés pour une consommation de 130 000 m<sup>3</sup> en baisse, en raison des économies effectuées par tous.

La qualité de l'eau est bonne et le prix est de 2,66 € du m<sup>3</sup>, hors redevance d'assainissement.

Il est prévu de remplacer le château d'eau du Village la Porte par une bache enterrée équipée d'un surpresseur pour remédier à une pression faible.

#### ● **Modification Révision du Plan d'Occupation des Sols :**

La modification et révision effectuées et soumises à enquête publique ont été approuvées par le Conseil Municipal.

#### ● **Projet de pôle socio médical :**

L'idée de réaliser un pôle socio médical dans l'ancien haras du Grand Château prend forme.

Une réunion s'est tenue avec les professions médicales et l'architecte du logement familial de l'Eure pour définir le projet.

Les divisions parcellaires ont été négociées avec les riverains. Une estimation des Domaines sera demandée et ensuite une proposition sera faite au liquidateur judiciaire.

L'achat sera effectué par L'Etablissement Public Foncier de Normandie et le Logement Familial réalisera l'opération.

Ce projet consistera en un regroupement en un même lieu, de la pharmacie, de nos médecins, du cabinet d'infirmières, du kinésithérapeute et l'aménagement d'appartements est envisageable.

Il s'agit d'un projet ambitieux pour l'avenir de la commune, nous souhaitons le conduire à son terme.

#### ● **Aménagement de l'Avenue Pierre Sémard :**

(Voir détails rubrique « Les projets »)

#### ● **Etude du Centre Ville.**

Ce projet prévoit l'aménagement de la RD 133 dans la traversée de Serquigny, la réfection de la chaussée, des trottoirs et des parkings.

L'étude définitive confiée au cabinet SCE, prend en compte les études réalisées depuis 2003, paysagères, relevé de vitesse, signalisation, et le coût estimatif des travaux est de 880 000 € HT.

Une concertation avec les personnes concernées sera organisée à l'été 2010.

Des travaux multiples seront à réaliser : extension du réseau d'eaux usées, création d'un réseau d'eau pluviale, reprise de contre pentes, branchements divers...

#### ● **Projets d'extension du réseau d'assainissement eaux usées :**

Une réunion s'est tenue avec nos financeurs, Agence de l'eau et Conseil Général.

Le Conseil Général ne finance plus les réhabilitations et les extensions.

Cela entraîne des conséquences sur les futurs travaux.

Pour cette année, nous avons retenu en priorité :

La reprise de contre pente rue Max Carpentier, une antenne nouvelle pour le pôle médical et le nouveau quartier du gymnase, le raccordement de la maison SNCF et des 2 logements à proximité.

Ensuite selon nos moyens et nos financeurs nous réaliserons :

Le raccordement ARKEMA et le Grand Hamel,

Les Terriers, le hameau de Courcelles et les premières études sur le Petit Nassandres

Ces incertitudes sur nos financements risquent d'allonger les délais d'attente.

Il est bon de rappeler que ces investissements sont réalisés uniquement par le budget assainissement et ont les répercussions directes sur le coût de l'eau.

## ■ Séance du 21 décembre 2009 (suite)

### ● **Redevance assainissement :**

Le Conseil décide d'une revalorisation de 1,89% à partir du 1er juillet 2010 soit 2,15 € par m<sup>3</sup>.

### ● **Révision des tarifs cimetièrè :**

Une revalorisation différenciée des tarifs a été acceptée.

### ● **Modalité de location de la Salle des Fêtes :**

Monsieur Leroux ayant demandé à cesser son activité, Monsieur Costenoble sera le nouveau responsable de la Salle des Fêtes.

Un nouveau règlement et contrat de location seront mis en place.

### ● **Recrutement d'agents recenseurs :**

Le recensement de la population sera effectué du 21 janvier au 20 février.

Le recrutement et les indemnités ont été fixés.

### ● **Renouvellement du chauffage de l'Eglise :**

Un devis de 2796 € a été accepté.

### ● **Achat de défibrillateurs :**

Il sera installé un défibrillateur au stade de foot.

## ■ Séance du 2 mars 2010

### ● **Les comptes administratifs 2009.**

Le début de séance a été consacré à l'examen et au vote des comptes administratifs de l'année 2009 de la commune, du service d'assainissement et du gîte.

Pour la commune, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1.407.996,91 € et en recettes à 1.699.631,63 €, en investissement ce sont 405.867,29 € de dépenses et les recettes à 326.901,22 €.

Ce qui fait un cumul de 1.972.121,22 € en dépenses et de 2.686.271,60 € en recettes.

Le résultat est excédentaire, la balance générale donne un excédent de clôture de 591.912,38 €.

Avec des dépenses de fonctionnement en hausse de 2,14% et des recettes de fonctionnement en progression de 0,56 %, et malgré un endettement faible de la commune, Monsieur Le Maire ne cache pas son inquiétude pour l'avenir.

La disparition de la taxe professionnelle qui représente 50 % de nos recettes fiscales avec les incertitudes sur sa compensation ne permet pas d'envisager l'avenir avec sérénité.

Pour le compte administratif du service d'assainissement qui regroupe la gestion de la station d'épuration, des réseaux et leurs projets d'extension et alimenté essentiellement par la taxe d'assainissement payée par les usagers du service d'eau potable raccordés, il en résulte 246.141,23 € en dépenses et 628.093,50 € de recettes soit un solde positif de 381.952,27 €.

Pour le Gîte, les dépenses s'élèvent à 13.177,77 € et les recettes à 91.292,52 €.

L'ensemble de ces comptes a été approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

### ● **Projet d'aménagement de l'avenue Pierre Semard.**

(Voir détails rubrique « Les projets »)

### ■ Séance du 2 mars 2010 (suite)

#### ● **Projet d'aménagement du centre ville.**

Les études confiées au cabinet SCE ont commencé et le résultat sera présenté et soumis à l'approbation du Conseil Municipal au cours de l'année.

Les travaux devraient commencer à partir de 2011 ou 2012.

Les négociations sont engagées avec le Conseil Général sur la répartition du coût des travaux et la maîtrise de l'opération.

Cette traversée de Serquigny par le RD 133 appartient au Conseil Général.

#### ● **Projet d'extension du réseau d'assainissement**

L'estimation du montant des travaux s'élève pour la rue des Terriers à 368.000 €, à 165.000 € pour la rue Max Carpentier, 448.000 € pour le Grand Hamel et 60.000 € pour 2 contre-pentes dans le centre ville.

Il sera très difficile de financer l'ensemble de ces travaux avec le produit de la redevance d'assainissement.

#### ● **Acquisition foncière (parcelle cadastrée Section B n°204)**

Acquisition d'une parcelle de terrain au lieu dit « La Mare » de 175 m<sup>2</sup> au prix de 1€ le m<sup>2</sup> afin de créer une aire de retournement au camion benne pour le ramassage des ordures ménagères.

Au cours de cette séance, il a été également examiné :

#### ● **Avenant à la convention de mise à disposition de personnel au profit de la Communauté de Communes Risle Charentonne pour le fonctionnement du centre de loisirs de Serquigny.**

#### ● **Compte rendu des marchés attribués par délégation du Conseil Municipal**

#### ● **Mise à jour du règlement intérieur des marchés publics**

### ■ Séance du 6 avril 2010

#### ● **Les budgets primitifs 2010 (Ville, Assainissement, Gîte d'étape)**

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal des bases d'imposition pour 2010 et présente le produit attendu à taux constant. Monsieur le Maire rappelle que les recettes de la Commune proviennent majoritairement du produit des impôts locaux et des dotations de l'état.

En 2010, la taxe professionnelle, principale ressource de la Commune, est supprimée et remplacée par une compensation relais. Malgré la gestion rigoureuse des finances communales, celles-ci sont fragilisées par la stagnation des recettes et la hausse mécanique des dépenses. Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale, il n'est pas opportun d'augmenter les impôts des ménages.

Monsieur le Maire propose donc de ne pas augmenter les taux des impôts directs locaux.

Examen des budgets par les membres du Conseil Municipal en présence de Monsieur Levasseur, notre nouveau Percepteur. (voir détail page suivante).

Approbation à l'unanimité de l'ensemble des budgets par les Conseillers municipaux.

#### ● **Etat d'avancement du projet d'aménagement de l'avenue Pierre Semard,**

#### ● **Etat d'avancement du projet d'aménagement du centre ville,**

#### ● **Etat d'avancement du projet d'extension du réseau d'assainissement,**

#### ● **Etat d'avancement du projet de Pôle médico-social dans l'ancien haras.**

(Pour ces 4 projets, voir compte rendu page projet)

## ■ Séance du 6 avril 2010 (suite)

### ● **Effectifs scolaires 2010-2011**

Lecture du courrier de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en date du 18 mars 2010 relatif à la préparation de la Carte scolaire 2010/2011, annonçant le retrait du 5ème poste de préélémentaire et du retrait du 7ème poste élémentaire. Le Conseil Municipal exprime son opposition à ces retraits, car ces mesures ne peuvent que générer des contraintes défavorisant la réussite éducative et l'intégration de nos enfants.

Citons à titre d'exemple la présence d'une classe de CLIS (classe d'intégration spécialisée), d'un SESAD (Services éducatifs Spécialisés et Aide à Domicile) avec le GEIST 27 dans l'école même, de notre coopération avec l'ITEP les Nids à Serquigny, recevant des enfants ayant des troubles du comportement. Cette longue expérience dans ce domaine et les moyens mis à disposition (personnels, financement de la scolarité, activités d'éveil et peri-scolaires) militent en faveur du maintien des postes.

D'autres part, notre Commune a mis en place une politique de rénovation et de développement de l'habitat mobilisant des moyens financiers considérables :

rénovation de 78 logements avec Eure Habitat

livraison de 5 logements locatifs avec le Logement Familial de l'Eure en juin 2010,

construction, à partir de Septembre prochain de 11 logements locatifs avec le Logement Familial de l'Eure.

A cela s'ajoute la relocation de 15 pavillons appartenant à la société ARKEMA et la construction en cours de plusieurs maisons individuelles.

La Commune vient d'acquérir également une parcelle de 5 ha pour l'aménagement de logements et de service.

Avec ses infrastructures proches de nos écoles (médiathèque, école de musique, gymnase, centre de loisirs) et ses services publics (gare SNCF, Poste, Gendarmerie), notre Commune présente toutes les caractéristiques d'un pôle central pour l'avenir.

C'est pourquoi le Conseil municipal souhaite que l'Académie tienne compte de cette réflexion à moyen terme avant de prendre uniquement des décisions mathématiques.

En conséquence, le Conseil municipal demande d'annuler la mesure de fermeture du 5ème poste de maternelle et d'examiner pour le 7ème poste de primaire les arguments de perspectives sus-indiqués.

### ● **Programme d'équipement scolaire 2010.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de réaliser une opération d'équipement du Groupe scolaire. En effet, il s'agit de poursuivre le projet de réfection de l'éclairage des locaux scolaires, d'achever le projet de réhabilitation de la cantine scolaire, commencés tous deux, il y a deux ans, de sécuriser les locaux qui ont subi plusieurs vols avec effraction et de poursuivre l'amélioration des conditions d'enseignement par l'acquisition de mobilier et la réalisation de travaux dans les locaux.

Le Conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire relative au programme d'équipement scolaire.

### ● **Bilan d'activité 2009 de la médiathèque présenté par Perrine Pouliquen.**

Le nombre d'adhérents est de 380 pour l'année 2009.

La fréquentation est bonne avec une moyenne mensuelle qui oscille entre 289 et 538 personnes, le mois le plus faible en fréquentation étant décembre et le plus fréquenté étant septembre.

La médiathèque dispose d'un total de 9 130 ouvrages et comptabilise sur l'année 2009, 9 998 prêts dont 9 443 livres.

Perspectives :

Nombreuses activités et animations,

accueillir régulièrement les enfants des écoles et leurs professeurs,

créer un contact par courrier avec chaque usager au moment du renouvellement de l'abonnement,

développer un fond DVD et CD .

### ■ Séance du 6 avril 2010 (suite)

#### ● **Création d'une réserve d'incendie au Hameau du Village la Porte.**

Le Conseil municipal est informé de la nécessité de créer une réserve incendie en remplacement du Château d'eau du Village la Porte qui sera bientôt démolie par le SAEP de la Vallée de la Risle.

Le projet consisterait en la création d'un bassin d'une capacité de stockage de 120 m<sup>3</sup>, conformément à la réglementation. Celui-ci serait créé à l'emplacement de l'actuel Château d'eau, clos par un grillage et accessible uniquement par les services d'incendie et de secours. Le montant estimatif prévisionnel du projet s'élève à 18 902,50 € HT.

Le Conseil Municipal approuve ce projet.

#### ● **Modification des garanties d'emprunt accordées au Logement Familial de l'Eure pour la création de trois logements collectifs dans la Maison Bouchara et de deux logements individuels.**

Par la délibération du 19 décembre 2007, le Conseil municipal avait accordé une garantie d'emprunt au LFE pour la souscription de deux emprunts destinés à financer le coût du projet de réhabilitation de la Maison Bouchara, la création de trois logements collectifs et de deux logements individuels. L'évolution du coût du projet a contraint le LFE à augmenter le montant de l'emprunt nécessaire au financement du projet et il sollicite la Commune afin qu'elle augmente en proportion sa garantie d'emprunt.

Le Conseil Municipal approuve la proposition relative à la garantie d'emprunt au profit du Logement Familial de l'Eure dans le cadre du projet de réhabilitation de Maison Bouchara avec la création de trois logements collectifs et de deux logements individuels.

#### ● **Révision annuelle des tarifs du Gîte.**

Les nouveaux tarifs prendront effet au 1er janvier 2011:

- Semaine complète (du vendredi 16 h au Vendredi 9 h) : 751,00 €
- Week end (du vendredi 16 h au lundi 9 h) : 527,00 €
- Mid week (du lundi 16 h au vendredi 9 h) : 472,00 €
- Une nuitée, par personne : 20,20 €
- La location d'une paire de draps : 3,50 €

#### ● **Enquête publique « Saint Louis Sucre SA » et de « M-Real Alizay » au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande présentée par la Société Saint Louis Sucre pour les boues produites par la station d'épuration de son usine de Nassandres et par de la société M-Real pour les boues de sa station d'épuration et des cendres produites par la chaudière biomasse de son établissement d'Alizay, en vue de l'autorisation d'épandage agricole.

Remboursement par les Budgets du Gîte et

#### **Remboursement par les budgets annexes des frais de personnel 2009 au budget principal.**

Le Conseil Municipal approuve la proposition relative au d'assainissement, des frais exposés par le Budget principal de la Commune pour la mise à disposition du personnel communal pour la gestion de ces services.

#### **Remboursement par les budgets annexes des primes d'assurance 2010 du budget principal.**

Le Conseil municipal approuve la proposition relative au remboursement par les Budgets du Gîte d'assainissement, des primes d'assurance payées par le Budget principal de la Commune au titre de l'assurance multirisques.

Au cours de cette séance, il a été également examiné :

#### ● **Modification de la délégation accordée au Maire en matière de marchés publics.**

#### ● **Participation aux paiements des primes d'adhésion du personnel communal aux mutuelles.**

#### ● **Indemnités de conseil et de confection de budget au trésorier.**

### ■ Des projets et des investissements pour 2010.

La commission des finances et le bureau municipal ont travaillé conjointement pour élaborer ce budget 2010, avec la volonté de poursuivre l'aménagement de notre commune et d'assurer au mieux le fonctionnement de nos services.

La situation générale de nos finances est bonne, nos investissements proposés pour 2010, plus de 600 000 €, le seront sur nos fonds propres, sans emprunt.

Notre autofinancement se maintient, l'endettement est modéré, moins de 35 € par habitant de remboursement par an de la dette (intérêts + capital).

Avec un montant de 4,6 M€ de masse budgétaire consolidée, Commune, Assainissement, Gîte, la commune peut assurer le fonctionnement de ces services, mais elle ne peut pas assurer immédiatement tous les besoins grandissants de notre commune, la situation économique et sociale ne nous permettant pas d'augmenter les taux d'imposition communaux.

Mais plus que jamais nous devons être vigilants pour l'avenir, avec la progression de nos charges et la faible augmentation de nos ressources. Pour la première fois, nous proposons un budget de fonctionnement, en légère diminution par rapport à l'année précédente. Exercice nécessaire pour serrer au plus juste nos dépenses et dégager des marges pour l'investissement.

N'oublions pas d'évoquer la suppression de la taxe professionnelle qui représente la moitié de notre ressource fiscale, qui en définitive permettra de centraliser les recettes et décentraliser les dépenses.

Cela va mettre à mal l'autonomie financière de nos collectivités.

Si pour cette année la compensation relais couvre la perte de cette taxe, nous n'avons aucune garanties sérieuses pour l'avenir.

Les garanties promises n'engagent que ceux qui font semblant de les croire, le déficit abyssal de l'état, la situation économique, les cadeaux fiscaux, ne peuvent qu'alimenter nos inquiétudes pour l'avenir.

Les fonds de péréquation de la Taxe Professionnelle départementale va disparaître l'année prochaine au profit d'un fond national. Qu'en sera-t-il de cette recette de 58 000 €.

Les dotations de l'état progressent très faiblement (+ 0,7 %), moins que l'inflation.

Nous avons également à tenir compte des désengagements du Conseil Général sur certaines politiques comme par exemple l'assainissement, aujourd'hui le Conseil Général participe bien au-delà de ses compétences à pratiquement toutes nos opérations.

#### **Nos priorités pour le fonctionnement sont :**

Poursuivre le financement de l'ensemble de nos services, assurer l'entretien de la commune, continuer à poursuivre l'animation, médiathèque, actions culturelles et de loisirs, notre communication ainsi que la progression de l'ensemble de nos personnels.

Les aides pour nos écoles représentent une masse budgétaire non négligeable que nous continuerons à favoriser (Personnel mis à disposition, fournitures scolaires, équipement des classes, financement intégral des sorties, transport scolaire, piscine, intervenants musique, sport, ainsi que nos services de restauration scolaire et notre garderie).

Un coup de pouce sera donné aux associations locales et régionales.

A noter que malgré les difficultés sociales de nos habitants, la subvention au CCAS représente moins de 1%, (0,7 %) du budget de fonctionnement.

Nous allons engager en investissement des audits en vue d'économie d'énergie qui auront, nous le souhaitons des répercussions à long terme sur notre fonctionnement.

éclairage public : resserrer les plages horaires et installer des régulateurs d'intensité.

nos bâtiments communaux : (écoles, salle des fêtes, mairie) réaliser les investissements nécessaires.

L'augmentation du coût de l'énergie imputera durablement nos budgets.



*Examen du budget primitif par le Conseil municipal*

## ■ Des projets et des investissements pour 2010 (suite)

### En investissements :

Avec les reports, il s'agit d'une somme (prévisions + reports) de 755 000 € entièrement financée par nos fonds propres, sans emprunt.

Tout d'abord, un important programme de voirie de 400 000 € avec la 2<sup>ème</sup> tranche de l'avenue Pierre Semard, trottoirs, place de la salle des fêtes, ponts, plateau surélevé. Cette opération s'intégrant dans la rénovation du centre ville.

La création d'un giratoire rue des Terriers.

La poursuite des aides à Eure Habitat et au Logement Familial de l'Eure.

La livraison de logements en centre ville pour la fin juin et démarrage du programme de logements rue du Locquerais.

Faire aboutir le projet socio médical en cours de négociation.

Continuer le programme d'équipement scolaire.

Finaliser l'étude du centre ville.

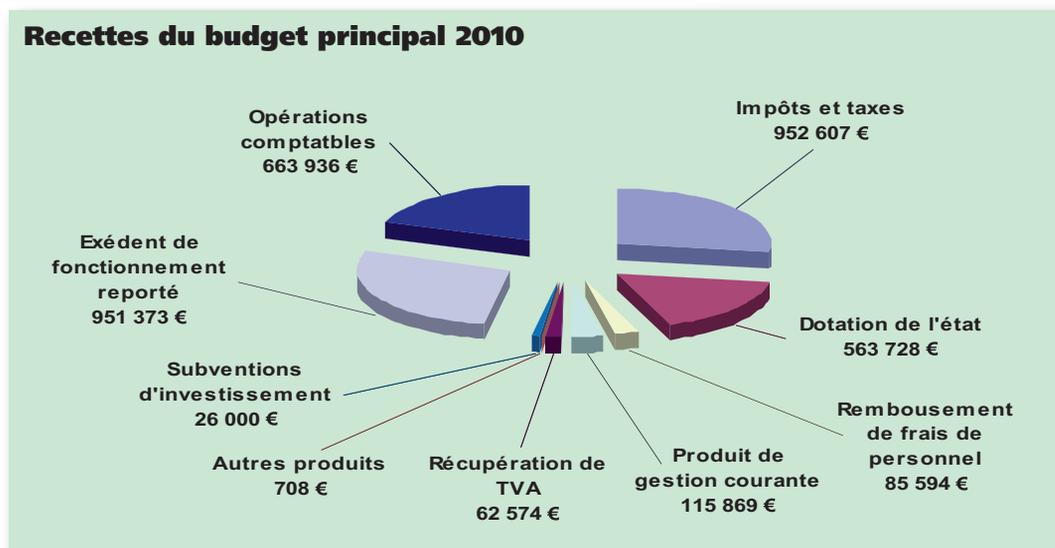
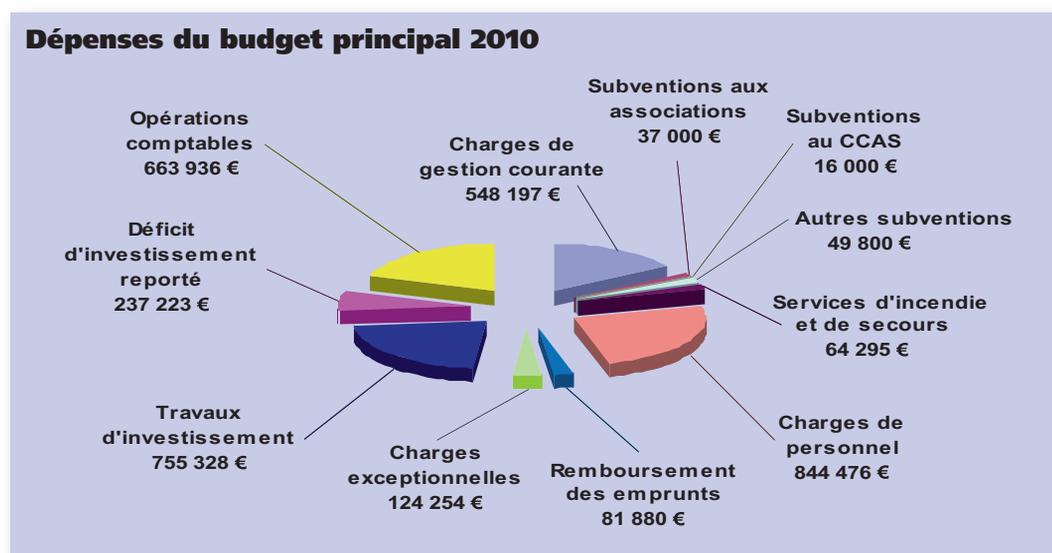
Lancer une étude globale de notre église et financer la réfection de son chauffage.

Définir le programme de l'amélioration du cimetière (nouvelle tranche de columbarium, allées, entrée, crucifix).

Prévoir des travaux de mise aux normes électriques à la Gendarmerie.

Equiper l'un de nos tracteurs d'une lame de déneigement pour l'hiver prochain.

## SYNTHESE DU BUDGET PRIMITIF 2010

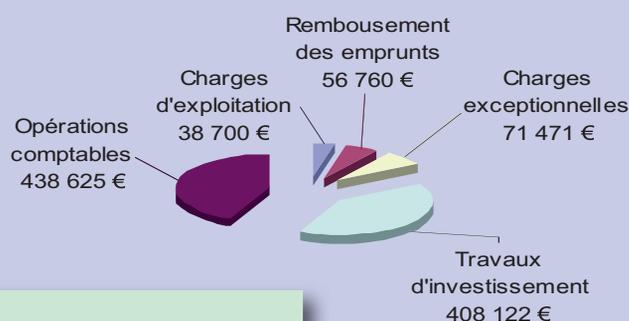


## ■ Des projets et des investissements pour 2010 (suite)

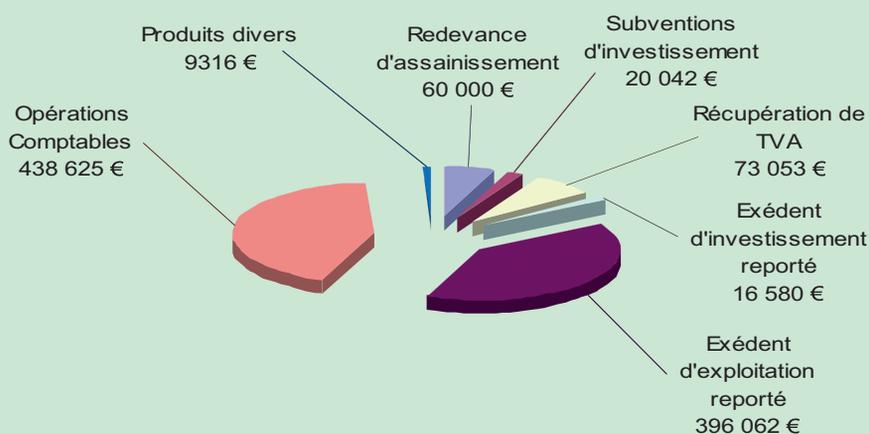
### En assainissement :

Notre programme se limitera cette année à la reprise des contre-pentes rue Max Carpentier, du raccordement de 5 maisons en centre ville et de l'extension du réseau de la rue Max Carpentier jusqu'à la Gendarmerie. Le désengagement du Conseil Général va peser sur notre programmation, car nous devons assurer uniquement avec les aides de l'Agence de l'eau pour nos futurs travaux.

### Dépenses budget Assainissement 2010



### Recettes budget Assainissement 2010



### Le budget du gîte :

Notre gîte continue à être très utilisé, l'ensemble de sa gestion et son entretien sont pris en compte intégralement par les locations.

Nous aurons à répondre à de nouvelles normes de sécurité imposées par la loi, par des travaux que nous avons prévus de financer dans le budget présenté.

### BUDGET DU GITE 2010

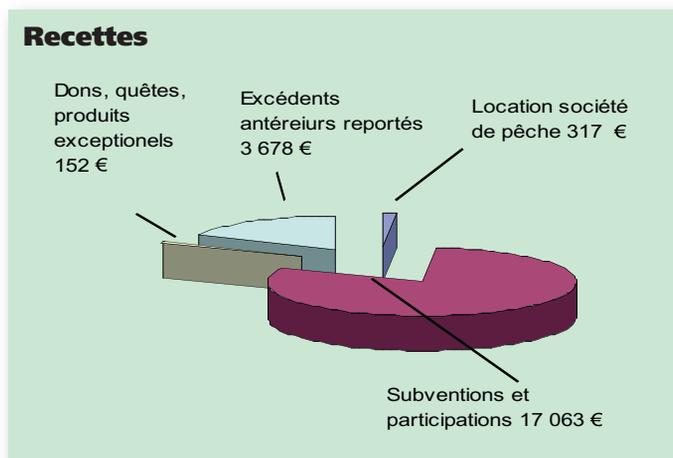
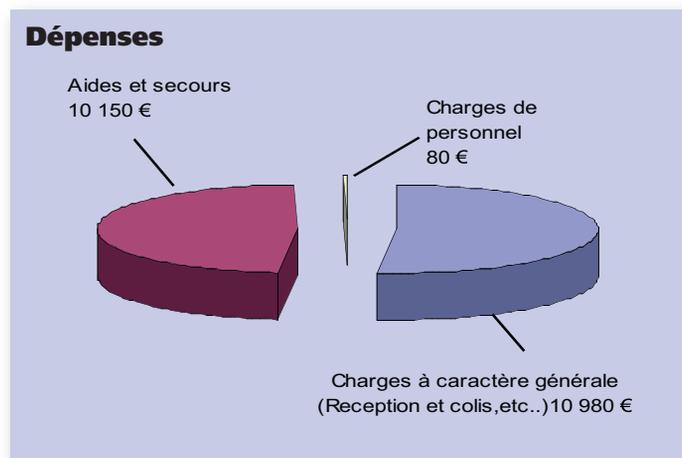
DEPENSES	
Charges de gestion courante	76 900 €
Charges exceptionnelles	19 214 €
<b>Total</b>	<b>96 114 €</b>

RECETTES	
Produit des locations	18 000 €
Excédent antérieur reporté	78 114 €
<b>Total</b>	<b>96 114 €</b>

Nous avons bien conscience que malgré une gestion rigoureuse et des investissements conséquents, nous ne pouvons répondre ainsi que nous le souhaitons à l'ensemble des besoins.

Malgré cela, ces budgets manifestent notre volonté de poursuivre l'équipement de notre commune, d'offrir des services de qualité au plus grand nombre.

## ■ Le budget primitif 2010 du CCAS :



### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations	Subventions 2010	Associations	Subventions 2010
A.C.P.G.-C.A.T.M.-T.O.E.	680,00 €	Loisirs & Culture	2 061,00 €
A.D.M.R.	677,00 €	P.A.I.O.	812,00 €
A.P.E.C. Bernay (Ecole de musique)	82,00 €	Prévention routière	37,00 €
A.S. Carsix	413,00 €	Restos du Cœur	88,00 €
Amicale des Chasseurs	185,00 €	S.P.A. Appeville Annebault (SARS)	650,00 €
Association des Usagers SNCF Bernay	46,00 €	Secours Populaire	300,00 €
Association Music Play	52,00 €	Société de Pêche	150,00 €
Bitume 27	87,00 €		
Club de l'Age d'Or	1 750,00 €	U.N.R.P.A.	1 868,00 €
Club de pétanque de la Charentonne	598,00 €	LADAPT	292,00 €
Club de pétanque de la Charentonne subvention exceptionnelle : dotations de maillots	1600 ,00 €	U.S.E.P. sport à l'école	1000,00 €
Comité des Fêtes	6 450,00 €	La Croix d'Or (Alcool assistance)	258,00 €
Comité des Fêtes (Feu d'artifices)	1 600,00 €	Judo Club Menneval	104,00 €
D.D.E.N.	35,00 €	Croix Rouge Française	52,00 €
Donneurs de sang bénévoles Bernay	61,00 €	Le Temps des Cerises (marionnettes)	1 600,00 €
Entente Cycliste	3 051,00 €	Association Bernayenne des collectionneurs	70,00 €
Entente Cycliste exceptionnelle course	779,00 €	Club de gymnastique de l'Espérance	60,00 €
Fédération Nation Handicapés du Travail	57,00 €	Les Papillons Blancs	104,00 €
Football Club	8 440,00 €	Provisions	851,00 €
<b>TOTAL 37 000 €</b>			

## ■ La rénovation de la maison « Bouchara »



*La maison Bouchara en 2008 avant les travaux*

La rénovation de la maison « Bouchara » située face à la mairie se termine. La livraison des premiers logements est prévue prochainement. Rappelons nous que ce projet a pu être réalisé grâce à un partenariat entre la Commune et le Logement Familial de l'Eure (LFE), avec la collaboration de l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN).

Souvenons nous que le projet consiste en 3 opérations distinctes :  
La réhabilitation de la maison « Bouchara » avec réalisation d'un appartement type T3 au rez de chaussée, de 2 autres type T2 et T3 au 1er étage en duplex.



*La maison Bouchara en mai 2010*



*Les logements T3 derrière la Maison principale*

Le coût prévisionnel de la réhabilitation de la maison « Bouchara » et la construction des 2 logements s'élèvent à 532 306 € HT. La participation de la commune est de 88 000 € HT



*L'arrière des logements types T3 de plein pied en fond de parcelle.*



*Les garages pour les locataires de la maison*

### Planning prévisionnel :

Réhabilitation de la maison « Bouchara » et construction des 2 logements :

- Livraison des logements 1<sup>er</sup> semestre 2010
- Réhabilitation de la maison « Bach »
- Durée des travaux entre 6 à 12 mois
- Livraison du logement 2011/2012

### ■ L'aménagement de l'avenue Pierre Semard

Ce projet avance, la consultation sera lancée prochainement pour le choix des entreprises, rappelons que les travaux consisteront à refaire entièrement les trottoirs, les cheminements piétonniers, les rambardes des ponts et la place de la salle des fêtes avec une amélioration de son accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Un plateau surélevé sera installé pour diminuer la vitesse des véhicules sur l'entrée de cette avenue.

Le coût estimatif de cette opération s'élève à 251.000 € HT.



La Communauté de Communes Risle Charentonne prendra en charge la réfection de la chaussée de l'avenue.

Le projet finalisé a été validé par la commission travaux-voirie le 23 février. Le Cabinet SODEREF mandaté pour assurer la maîtrise d'œuvre du projet vient de terminer le dossier de consultation des entreprises. Le conseil municipal a approuvé le 6 avril 2010, le lancement de la consultation en vue de la réalisation des travaux et sollicite le concours financier du Département, au titre des opérations d'aménagement urbain et paysager.

### ■ Le pôle médico-social

Le projet progresse, la proposition financière faite au liquidateur par les différents acquéreurs a été acceptée par ordonnance judiciaire du 18 mai 2010.

L'Etablissement Public Foncier de Normandie assurera le portage financier pour le compte de la commune et le Logement Familial de l'Eure réalisera le projet.



### ■ Projet d'extension du réseau d'assainissement

Le cabinet SCE a été mandaté pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux d'extension du réseau collectif d'assainissement des eaux usées (antenne rue Max Carpentier et de la Sente à papier) ainsi que des travaux de reprise de trois contre-pentes et de cinq raccordements dans le centre ville. Le projet finalisé a été validé par la Commission de travaux-voirie le 25 février 2010 et le Cabinet SCE vient de terminer le dossier de consultation des entreprises. Le conseil municipal a approuvé le 6 avril 2010, la proposition de Monsieur le Maire pour le lancement de la consultation.

### ■ L'aménagement du centre ville

Ce cabinet SCE chargé de la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du bourg a mis en évidence quelques dysfonctionnements :

- le manque de lisibilité des carrefours,
- le manque de visibilité aux intersections,
- les difficultés de stationnement auprès des commerces,
- l'absence de continuité piétonne et cyclable,
- la vitesse excessive des véhicules,
- un espace public à améliorer,
- une chaussée vieillissante,
- une image absente.

Et propose de définir 5 priorités :

L'amélioration du stationnement : en normalisant les places, en préservant l'offre de service.

La création d'un cheminement pour les personnes à mobilité réduite : en élargissant les trottoirs, en sécurisant les traversées, en proposant une offre de stationnement adapté, en facilitant l'accès en centre bourg.

La mise en valeur de l'église et sa place : en aménageant un espace de rencontre, en sécurisant les circulations piétonnes, et en valorisant le patrimoine.

La sécurisation des carrefours : en aménageant les intersections, en réduisant la vitesse, en améliorant la lisibilité des espaces, en créant et en sécurisant les liaisons piétonnes et cyclistes.

La valorisation du cadre de vie : en donnant une identité à la rue, en mettant en valeur les entrées d'agglomération, en identifiant les seuils.

Les propositions du cabinet SCE ont été présentées à la commission des travaux le 21 avril dernier.

## ■ L'agrandissement du lotissement Rue du Locquerais et extension du cimetière communal.

### Le projet consiste en deux opérations distinctes.

- Le Logement familial de l'Eure (LFE) a déjà réalisé une première tranche de logements sur le secteur concerné. En 2004, 21 logements individuels ont été construits. Le futur projet prévoit l'extension du quartier pavillonnaire par la construction d'une seconde tranche de 11 logements supplémentaires et d'une troisième tranche de 9 logements. Il s'agit de maisons individuelles mitoyennes (9 logements T3, 11 logements T4), de plain pied, dotées de jardins individuels.

- La Commune de Serquigny souhaite anticiper les besoins futurs en matière d'inhumation. Le cimetière a été agrandi à plusieurs reprises en 1880 et 1970 par l'acquisition et l'aménagement de terrains attenants. Le nombre croissant de crémations nécessitera, à moyen terme, la construction d'un nouveau columbarium, voire même d'un jardin du souvenir. Ces équipements, très consommateurs d'espace, ne peuvent être implantés dans le cimetière actuel. La Commune souhaite améliorer ses conditions d'accès et de stationnement. Un deuxième accès équipé de plusieurs places de stationnement sera créé, via le futur quartier pavillonnaire.

### Estimation sommaire des dépenses :

- Pour la Commune (Acquisitions foncières) : 32 590 € (montant comprenant le prix d'achat et l'indemnité d'éviction conformes à l'estimation effectuée par les services fiscaux ainsi que les frais notariés et de publicité foncière).
- Pour le LFE : 2 594 008 € TTC (montant estimatif prévisionnel établi par le LFE)

**TOTAL : 2 626 598 € TTC**

### Etat d'avancement

Depuis la déclaration de projet par le Conseil municipal : le 21 février 2008

Ont suivi :

Arrêté préfectoral d'ouverture des enquêtes conjointes préalable à la DUP et parcellaire : 20 août 2008

Enquêtes publiques conjointes : Du 11 septembre au 4 octobre 2008

Arrêté préfectoral portant DUP du projet : 18 décembre 2008

Acquisition amiable de la parcelle AD5 : Acte de vente signé le 17 janvier 2009

Arrêté préfectoral portant cessibilité de la parcelle AD7 : 20 mai 2009

Demande de permis de construire pour la tranche n°2 de la résidence du Locquerais : 21 août 2009

Ordonnance d'expropriation : 11 septembre 2009

Notifiée le 08 octobre 2009 et affichage Mairie

Mise en forme par le notaire pour enregistrement auprès de la Conservation des hypothèques de Bernay le 19 février 2010

Mémoire en offre : Notifié le 30 avril 2010

**Suites de la procédure : Demande de fixation judiciaire des indemnités à faire auprès du juge de l'expropriation, puis indemnité d'éviction à verser à l'exploitant + indemnité à consigner auprès de la Caisse des dépôts et consignations.**

**Echéance prévisionnelle de la procédure : Automne /Hiver 2010**

## Suivi de la faune et la flore des aménagements de la Charentonne au jardin public de Serquigny

En mai dernier, les services du Département de l'Eure nous ont remis un document de synthèse sur le suivi pluriannuel des travaux réalisés sur le bras de la Charentonne dans notre parc situé derrière la mairie. Pour mémoire, sur les bras de rivière le traversant, la commune de Serquigny a réalisé en 2005/2006 des aménagements visant la reconquête morphodynamique du bras et des potentialités hydroécologiques de la rivière. Les aménagements ont consisté notamment à :

- aménager une passe à poisson sur le déversoir en amont du bras ;
- créer une pente suffisante et restaurer la végétation rivulaire ;
- taluter les berges en pertes douces et restaurer la végétation rivulaire ;
- créer des méandres à l'aide de banquettes d'hélophytes.

Actuellement, un bras non modifié sert de témoin sur ce secteur.

Les objectifs de cette étude sont principalement :

- de fournir un diagnostic faunistique et floristique sur les berges de deux bras de la Charentonne au sein du jardin public de Serquigny ;
- d'évaluer sur une période de 3 ans, la pertinence des aménagements réalisés ;
- de fournir des orientations de gestions des berges

### Diagnostic écologique : FLORE ET MILIEUX NATURELS

Le site a été systématiquement prospecté au cours de deux sorties annuels en 2007, 2008 et 2009 entre les mois de mai et août. Toutes les espèces floristiques observées ont été identifiées.

Dans le cadre du suivi annuel, un relevé floristique standard a été réalisé au sein du bras aménagé.

#### Le bras témoin :



Ce bras correspondant à un tronçon de court d'eau avec un faible courant, la végétation spontanée est très limitée. La fréquence relativement importante des interventions d'entretien de la végétation limite l'expression de la flore au profit des espèces les plus résistantes aux perturbations.

De même, la tendance à la rudéralisation de la flore est très marquée. Une bonne partie du tronçon est bordée d'une rangée d'arbres. Ces derniers laissent peu pénétrer la lumière vers la strate herbacée. De plus, ils sont à l'origine d'un apport important de matière organique via la chute de feuilles.

Ainsi, la flore est surtout composée d'un cortège d'espèces forestières et rudérales.

Concernant la végétation aquatique, là aussi, le manque de lumière limite l'expression de la flore. Une tendance à l'eutrophisation peut être observée avec le développement d'algues aquatiques.

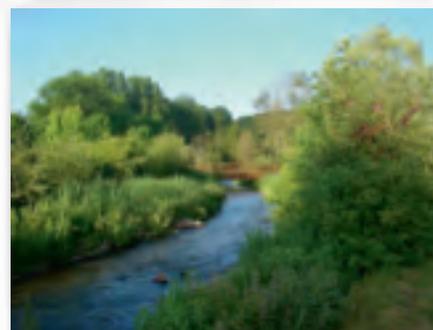
Seule, la partie en amont de ce bras, à court plus rapide et sur lit de graviers, présente un certain intérêt pour l'expression de la flore et des communautés aquatiques.

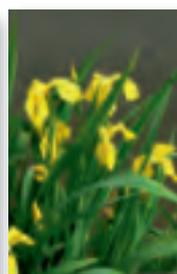
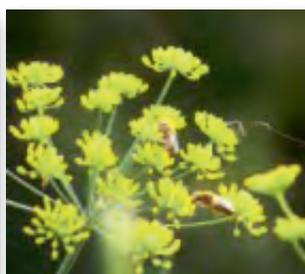
#### Le bras aménagé :

Les relevés floristiques mettent en évidence une évolution rapide de la composition floristique en trois ans.

Suite à la remise à nue du milieu, le reprofilage des berges et leur fixation, la première année se traduit par une explosion de la flore et l'expression d'une richesse spécifique forte.

Parmi les résultats importants, il est notable de constater que se sont les espèces des Mégaphorbiaies compétitrices comme par exemple l'Eupatoire chanvrine, les Joncs et l'Epilobe hirsute et des roselières comme le Roseau commun qui prennent le dessus sur les autres espèces au bout de trois ans. Notons également, que suite à la dynamique progressive de la végétation, les espèces ligieuses apparaissent.





Le reprofilage et la fixation des berges du bras aménagé permettent le développement d'une flore spontanée luxuriante. La flore est diversifiée et l'aspect esthétique est remarquable.

## DONNEES FAUNISTIQUES

Quelques espèces animales ont été notées, en particulier des insectes. En effet compte tenu de la faible superficie de la zone d'étude, l'intérêt écologique du site reste très ponctuel pour les vertébrés dont la plupart des espèces sont à grand rayon d'action.

### LES AVIFAUNES

Des prospections diurnes ont été conduites sur le site pendant la période de reproduction. A cette occasion, les indices laissés par les oiseaux (nid, plumes, fientes, pelotes de rejection ...) sont identifiés, ils permettent de compléter l'inventaire.

Au total, 10 espèces d'oiseaux, dont 4 sur le bras témoin et 7 sur le bras aménagé, ont été recensées sur le site.

Sur le bras témoin ont été observés :

Des Pinsons des arbres, des Poules d'eau, des Bergeronnettes des ruisseaux, des Moineaux domestiques, des Merles noirs.

Sur le bras aménagé ont été observés :

Des Martins pêcheur, des Linotte mélodieuse, des Pigeons ramiers, des Bergeronnettes des ruisseaux, des Mésanges charbonnière, des Bouvreuils pivoibe, et des Troglodytes mignon.

Il est important de noter que pour ces espèces, que la taille du site est trop restreinte pour héberger des peuplements d'oiseaux. Ainsi, le site d'étude est mal approprié aux suivis des oiseaux car les espèces recensées correspondent plus à des rencontres qu'à une réelle évolution des populations et une caractérisation des cortèges.

Notons simplement, la présence de deux espèces patrimoniales que l'on peut considérer comme nicheurs assez rares en Haute-Normandie : le Martin pêcheur et la Bergeronnette des ruisseaux.

### LES MAMMIFERES

L'inventaire des mammifères s'appuie sur l'observation directe des animaux, lors des prospections du site et sur la recherche d'indices de présence : nids, cris, restes de repas, empreintes, fèces, traces sur la végétation, restes osseux, etc ...

Au total, une espèce, assez commune, de mammifère a été observée sur la zone.

Seul le Rat musqué a été recensé. L'espèce semble surtout présente sur le bras aménagé. De manière peu abondante. Le risque d'érosion des berges, par le creusement de ses terriers, n'est pas marqué. L'existence des berges à pente douce permet de limiter l'expansion de l'espèce sur le site.

### LES INVERTEBRES

Le nombre d'espèces d'invertébrés, est relativement faible. La majeure partie des observations a été réalisée sur le bras aménagé. Seuls les orthoptères y sont cantonnés avec l'observation d'une seule espèce très commune au niveau des roselières du bras aménagé. Cette espèce semble s'y être installée après le développement de la végétation de façon importante, c'est-à-dire à partir de 2008.

Notons l'observation du Cloptéryx vierge en 2008. Cette espèce assez rare est souvent associée à une bonne qualité de l'eau.

## BILAN :

Suite aux suivis interannuels, il apparaît que l'aménagement du bras a largement bénéficié à la biodiversité.

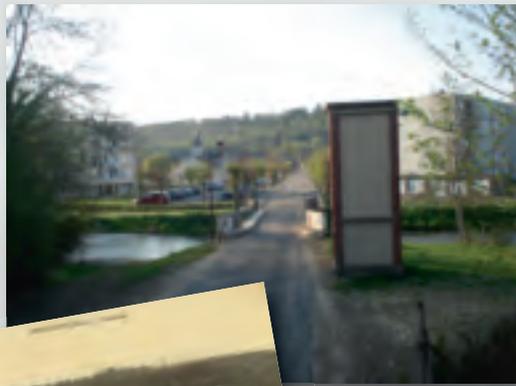
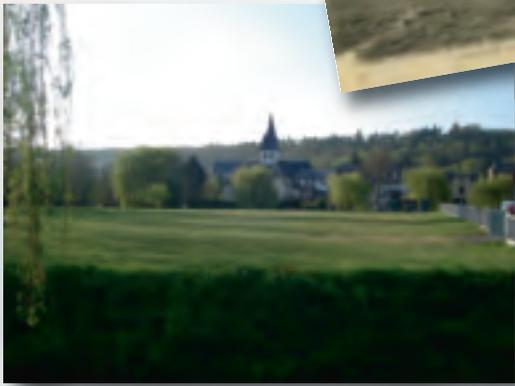
Concernant la flore, la richesse spécifique est plus importante que le bras témoin et que des espèces patrimoniales s'y sont installées de manière spontanée. Les groupements végétaux en place sont caractéristiques des peuplements rivulaires de la vallée de la Charentonne. Il est important de souligner l'aspect esthétique des groupements végétaux lors de la floraison, critère non négligeable dans le contexte du parc public paysager.

Concernant la faune, elle est également plus diversifiée même si le contexte urbain et la taille du site sont des facteurs limitants à son expansion et sa diversification.

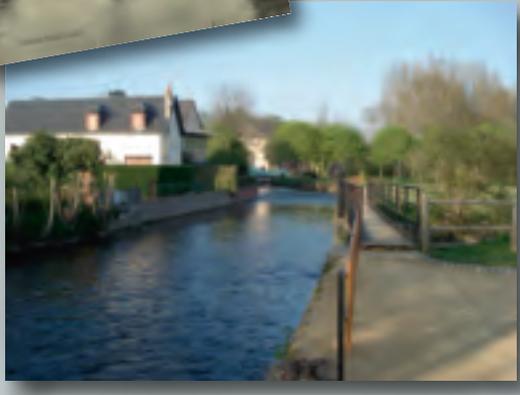
Ainsi, l'objectif de renaturation du cours d'eau semble totalement atteint.

A terme, le développement de la végétation devrait assurer le maintien des berges. Dans le cas contraire, des consolidations de berges (fascinage, tressage, etc..) pourraient être envisagées.

# Serquigny d'hier et d'aujourd'hui



# Serquigny d'hier et d'aujourd'hui



# ■ Quelques conseils pour l'été

## QUELQUES CONSEILS AVANT DE PARTIR EN VACANCES

La période d'été est traditionnellement sensible en matière de cambriolage, les zones pavillonnaires et les habitations isolées sont les plus vulnérables.

Voici quelques précautions d'usage:

Même si vous avez déclaré votre absence, voici quelques règles qu'il est bon d'observer avant de partir : outre un système d'alarme et de vidéo surveillance, nous vous invitons à demander à un tiers de venir ouvrir les volets de temps en temps et de vider la boîte aux lettres. Vous pouvez aussi vous équiper de programmateur pour allumer les lumières de temps à autre, ou déclencher de la musique. Pour les objets de valeur que vous laisseriez chez vous, veillez à les prendre en photo et à relever les numéros de série. Ces éléments pourraient se révéler précieux dans le cadre d'une enquête.

La gendarmerie peut vous proposer un service de surveillance sur demande.



### La pharmacie de l'été...

Les vacances tant attendues sont enfin là. Pour vous aider à les préparer voici quelques conseils utiles pour la santé et la sécurité de tous :



### Vérifiez les vaccinations :

Ca donne l'occasion de le faire une fois dans l'année ! Attention, pour garantir l'efficacité de la vaccination et ne pas risquer de gâcher le début de vos vacances par une réaction cutanée locale et/ou de la fièvre, faites vous vacciner au minimum 15 jours avant le départ.

### Préparez la pharmacie familiale :

- Carte vitale et/ou de Mutuelle.
- Carnet de santé de votre enfant *ou la photocopie* des pages concernant son suivi médical.
- Traitements en cours : Pensez à prendre les traitements, et les ordonnances pour les renouvellements ou les éventuels oublis.
- Mal des transports : Cocculine, Nautamine, Nausicalm...
- Douleur et/ou fièvre : Paracétamol, Ibuprofène, Aspirine... selon les conseils de votre médecin.
- Brûlures et coups de soleil : crème solaire de haute protection pour les 1ers soleils, crèmes ou pommades (Biafine, Cicatryl, Urgodermyl...) ou du tulle gras à appliquer sur une brûlure légère.
- Ampoules : Pansements hydrocolloïdes dits «seconde-peau» (Activ Ampoule, Compeed, Duoderm...).
- Piqûres, coups et plaies ... : Pansements, compresses et sparadrap, répulsif pour moustiques (gel, spray), pommades calmantes ou comprimés anti-démangeaisons en cas de piqûres d'insectes (Apaisyl, Parfenac...), pour les coups et bosses (Arnica en pommade et/ou en granulés, Hémoclar...), Désinfectant (Chlorhexidine, Bétadine, eau de Dakin...).
- Nez et Yeux : Serum physiologique en dosette (lavage simple du nez qui coule, poussière dans l'œil), collyre antiseptique en mono doses en cas de légère irritation de l'œil après un fort coup de vent, par exemple (Desomédine, Visiodose, Vitabact...).
- Troubles digestifs : antispasmodiques (Spasfon, Débridat...), pansement digestif (Smecta, Maalox, Gaviscon...)
- Petit matériel : Thermomètre, paire de ciseaux, pince à épiler, épingles de sûreté +/- pince tire-tiques, aspivenin pour les balades en forêt.

### Vérifiez les assurances :

Vérifiez votre assurance avant le départ, surtout si vous partez à l'étranger. Vérifiez notamment les conditions :

- de prise en charge
- de garde des enfants
- de rapatriement
- d'hospitalisation

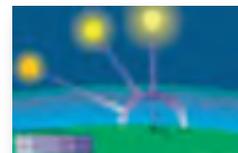


Pour profiter du soleil en toute sécurité...

Nous profitons tous du soleil et en connaissons ses bienfaits : il dope le moral et favorise la fabrication de vitamine D. Cependant, on oublie parfois qu'il peut aussi présenter des risques...

### LES DANGERS DU SOLEIL, CE SONT LES ULTRAVIOLETS (UV).

Les rayons ultraviolets sont responsables du bronzage. Ils sont invisibles et ne chauffent pas et peuvent donc provoquer des coups de soleil sans qu'on ne ressente la moindre sensation de chaleur. Ils peuvent être émis par des sources naturelles (le soleil), ou artificielles (cabines UV).



Il existe 3 types d'UV, classés selon leur longueur d'ondes.

-les **UVC** : oublions les, ils n'atteignent pas la surface de la terre.

-les **UVA** et **UVB** : ils nous font risquer, en nous exposant au soleil à :

-**pour la peau** : coups de soleil, vieillissement prématuré, allergies, cancers (mélanomes et carcinomes).

-**pour les yeux** : une ophtalmie (un «coup de soleil» de l'oeil), cataracte ou dégénérescence de la rétine.

### LE « SOLEIL : MODE D'EMPLOI » : 5 GESTES POUR UNE PROTECTION EFFICACE.(Institut National du Cancer, 2006).

Conçu sur la base des recommandations qui font consensus parmi les experts, il vise à rappeler que la crème solaire ne suffit pas (car ne filtre pas la totalité des UV) et que seule la combinaison d'un ensemble de précautions garantit une protection efficace :



## VRAI OU FAUX ?

**Les séances d'UV en cabine de bronzage préparent la peau au soleil.**

**FAUX !** Le bronzage artificiel n'a pas d'effet protecteur et ne prépare pas la peau au bronzage. Au contraire, les UV artificiels reçus en cabine de bronzage ne font que s'ajouter à ceux reçus du soleil et augmentent le risque de cancer. La fréquentation des cabines de bronzage est donc fortement déconseillée.

**L'écran total existe.**

**FAUX !** Le véritable écran total n'existe pas. Aucune protection solaire n'offrira une protection totale contre les rayons ultraviolets du soleil. D'ailleurs, une nouvelle norme européenne de 2007 interdit la mention « écran total » et redéfinit les calculs d'indices solaires, le plus fort étant 50+. Elle concerne uniquement les UVA.

**Le danger vient uniquement des coups de soleil.**

**FAUX !** Il vient également des « doses » d'UV reçus tout au long de la vie. A chaque nouvelle exposition sans protection, les UV reçus s'accumulent et augmentent les risques pour la peau et les yeux.

**Le risque n'est pas lié à la sensation de chaleur mais à l'intensité des rayons UV.**

**VRAI !** Méfiez-vous des fausses impressions de sécurité lorsqu'il fait plus frais, sous un ciel nuageux ou avec du vent car les UV passent !

**Même bronzé, il faut continuer de se protéger.**

**VRAI !** Le bronzage est une «barrière» naturelle fabriquée par la peau pour se protéger du soleil. Elle représente un indice de protection entre 3 et 5, mais est superficielle et ne filtre qu'une partie des UV. Une peau bronzée est moins sensible aux coups de soleil, mais n'est pas protégée contre le risque de cancer.

**La réverbération du sol augmente l'exposition avec une intensité variable.**

**VRAI !** L'herbe, la terre et l'eau réverbèrent moins de 10% du rayonnement UV alors que cette proportion peut atteindre 80% pour la neige fraîche, environ 15% pour le sable sec d'une plage et 25% pour l'écume de mer.

**Bonne saison estivale ...**

## A la médiathèque



Place à la Poésie mars 2010



Arbre à poèmes



Rencontre avec 2 poètes



Accueil des enfants du centre de loisirs de Serquigny les mercredis et pendant les vacances scolaires



Des cours pour se familiariser avec le courriel, Internet, le traitement de texte, des logiciels de photographies...



Contes de Noël pour les enfants de l'école maternelle, avec Madame la Directrice Mme. Lesueur



Ateliers de création de Kamishibai avec les enfants du centre de loisirs de Serquigny

Spectacle de Kamishibai (tout public) et atelier d'origami (pliage) en décembre 2009



### Salon de l'artisanat

Le dimanche 11 avril se déroulait à la salle des fêtes la 2<sup>e</sup> édition du salon de l'Artisanat organisé par la Commune en partenariat avec l'association Loisirs et Culture de Serquigny.



Un grand merci aux nombreux visiteurs et félicitations à toutes ces artistes aussi talentueuses les unes que les autres !



Dix-huit exposantes nous ont fait le plaisir de répondre à notre invitation. Ces artisans autodidactes nous ont présenté bijoux, travaux de couture, peinture sur verre, soie ou porcelaine, tableaux en coquilles d'œufs, encadrement d'art, mais aussi objets en bois flotté et galets, lampes, sacs et objets provenant du commerce équitable et nouveau cette année de la poterie sans oublier le panel de savons qui tout au long de la journée a ravi nos narines.



## L'entente cycliste de Serquigny



Monsieur Le Maire donne le départ de la course cycliste de Serquigny

Vous pouvez retrouver les activités du club et les résultats sur le site [ecserquigny.nexenservices.com](http://ecserquigny.nexenservices.com).

C'est sous un soleil radieux que s'est déroulée la course cycliste le 18 avril dernier à Serquigny. 112 coureurs en catégories départementales 1 et 2 ainsi que 3 et 4 ont avalé les boucles du circuit local.



Le podium au complet de la course

## La gym volontaire à Serquigny

Savez-vous que depuis des années « l'Association Loisirs et Culture » offre aux habitants de Serquigny et des communes environnantes la possibilité de faire de la gymnastique au gymnase intercommunal. Cette activité s'adresse au féminin comme au masculin.

L'association met à votre disposition 2 animatrices diplômées sur 4 heures décomposées de la manière suivante :

- 3 heures pour les adultes avec Céline Moriancourt
- 1 heure pour les seniors avec Valérie Gosselin

Ces séances ont lieu :

- le lundi de 18 h à 19 h pour les adultes
- le mardi de 9 h à 10 h pour les adultes et de 10 h à 11 h pour les seniors
- le mercredi de 18 h à 19 h pour les adultes

Tout gymnaste devra s'acquitter d'une adhésion de 10 € à l'ALC qui lui permettra d'entrer gratuitement à toute activité culturelle organisée par l'association.

La cotisation GV est de 95 €/an pour 1 ou 3 séances adultes et de 88 €/an pour les seniors.

Vous avez la possibilité de faire 3 heures de gymnastique par semaine hors vacances scolaires (petites et grandes) soit au moins 35 heures au plus 105 heures.



Prix de revient d'une heure de GV pour l'adhérent

- 3 heures de GV/semaine coût 0,90 €
- 2 heures de GV/semaine coût 1,35 €
- 1 heures de GV/semaine coût 2,71 €
- 1 heures de GV senior/semaine coût 2,51 €

L'association offre des facilités de paiement pour vous acquitter de votre cotisation. La saison commence à la rentrée des classes et se termine au 30 juin.

Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses rejoindre l'atelier GV.



## Le Football Club Serquigny-Nassandres

Les U 15 et les U17 en 16<sup>e</sup> de Finale de la coupe de Normandie



*Le coup d'envoi du match des U15*



*Le match des U17 Serquigny-Nassandres contre Frileuse*

Le 20 février dernier, les équipes FCSN des – de 15 ans et des – 17 ans avait l'honneur d'accueillir 2 équipes du Havre, la prestigieuse équipe du HAC et la réputée équipe de Frileuse



*Le bus des joueurs du HAC*

Malheureusement, les 2 équipes furent éliminées à l'issue de ces 16<sup>e</sup> de finale, mais félicitations aux joueurs, aux entraîneurs et dirigeants pour ce beau parcours.

### Signature d'un contrat de sponsoring.

Le club représenté par son Président, Christophe Valentin, a signé au printemps dernier un contrat de sponsoring avec le centre Leclerc de Menneval pour assurer l'habillement des joueurs de l'ensemble des équipes, pour les 3 prochaines saisons.

Souhaitons au club que ces nouvelles tenues leur apportent la réussite.



Remise de nouveaux maillots aux U 17, en compagnie du représentant de leur sponsor, de Monsieur le Maire et de son 1<sup>er</sup> adjoint.



Remise de nouveaux maillots aux U 15 en présence du directeur du centre Leclerc, de Monsieur Le Maire de Serquigny et des élus de Nassandres.

## Renseignements utiles

### ■ Horaires d'ouverture de la Mairie

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Matin	Fermée	Fermée au public	8h30 – 12h	Fermée au public	8h30 – 12h	8h30 – 12h
Après-midi	13h30 – 18h	13h30 – 18h	13h30 – 18h	13h30 – 18h	13h30 – 18h	Fermée

Rue Max Carpentier 27470 SERQUIGNY  
Tél. : 02 32 44 10 15 Fax : 02 32 44 76 84 Email : mairie@serquigny.fr

#### PERMANENCES :

Monsieur le Maire **le samedi de 10 h à 12 h**  
Assistante sociale **le mardi de 14 h à 17 h**  
A.N.P.E **le mercredi de 9 h 30 à 12 h**  
ACPG-CATM-TOE **le dernier samedi du mois de 11 h à 12 h**  
P.A.I.O **sur RDV le lundi de 14 h à 17 h**

**Vente des tickets de cantine : Lundi Après-midi, Vendredi toute la journée et Samedi matin**

#### ENVIRONNEMENT

Les ordures ménagères sont collectées le mardi et vendredi matin avec un décalage d'une journée en cas de jour férié.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de la communauté de communes

##### Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars

Lundi de 14 h à 17 h

Mercredi de 10 h à 12h et 14 h à 17 h

Jeudi de 10 h à 12h

Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

##### Du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre

Lundi de 14 h à 18 h

Mercredi de 10 h à 12h et 14 h à 18 h

Jeudi de 10 h à 12h

Vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

Tri sélectif : ramassage des déchets ménagers recyclables (sacs jaunes) tous les vendredis

#### Permanence du Secours Populaire

au sous-sol de la mairie tous les samedis de 9 h 30 à 11 h 30 sauf au mois d'août.

#### SERVICES PUBLICS ET COMMUNAUX

##### Ecole maternelle Louis Pergaud

Mme Lesueur 02 32 44 12 00

##### Ecole primaire Louise Michel-Jean Jaurès

Mme Aubert 02 32 44 15 89

##### Garderie périscolaire 02 32 46 46 91

ouverte **le matin à partir de 6h45, le soir jusqu'à 18h**, avec présence maximale de 2 h par jour

**Véolia Eau Beaumont le Roger** 0 811 900 800

**EDF GDF Bernay** 0 810 027 028

**Dépannage Gaz** 0 810 433 027

**Dépannage EDF** 0 810 333 027

**Bureau de poste** 02 32 43 76 10

Ouvert au public **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h15 à 17h et le samedi de 9h à 12h.**

Départ du courrier en semaine à 16h, le samedi à 12h.

**Gendarmerie** 02 32 44 10 17

Ouverte le mardi, jeudi et samedi de 8h à 12h et 14h à 18 h.

**SNCF** 0836 676 969

Guichet de la gare de Serquigny ouvert **du lundi au vendredi de 6h00 à 12h15 et de 12h40 à 18h50 ; le samedi de 6h30 à 12h15 et de 12h55 à 19h15 ; le dimanche et les jours fériés de 10 h à 13 h et de 15 h à 19 h 45.**

(sous réserves de modifications par la SNCF)

Pour tous renseignements : Aléorégion

Tél : 0825 000 276 (0,15€/mn)

## Renseignements utiles

### SANTÉ

#### Médecine générale

Dr Eric Bourgeois 02 32 44 10 05  
5, rue de Normandie

Dr Michel Deseine 02 32 25 59 39  
35, rue Max Carpentier

#### Chirurgien -dentiste

Dr Laurent Gautier 02 32 44 13 64  
1, avenue Pierre Sépard

#### Soin infirmiers à domicile

Cabinet Céline Megret 02 32 46 51 34  
33, rue Max Carpentier

#### Kinésithérapeute

M. Christophe Wojdylo 02 32 44 61 83  
15, rue de Normandie

#### Pédicure podologue

Mme Sophie Laisney 02 32 58 61 38  
35, rue Max Carpentier

#### Taxi -ambulance

M. Siemiaszko 02 32 44 10 69  
11, rue de Normandie

#### Pharmacie

A. Montron 02 32 44 14 75  
Ouvverte du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et  
de 14h à 19h30, fermeture à 18h30 le samedi  
Rue Max Carpentier

### TOURISME LOISIRS

**Gîte d'étape de Serquigny** : information  
et réservations à la mairie de Serquigny

**Tennis municipal** : inscriptions et  
réservations auprès de M. Eric Lefebvre  
(tél : 02.32.44.17.64).

**POMPIERS** .....18  
**GENDARMERIE** .....17  
**SAMU** .....15  
**Pour les Possesseurs de portables**  
**Composer le**.....112  
**SAMU SOCIAL**.....115  
**Allo Enfance Maltraitée**.....119  
**Centre d'information Droits  
des Femmes : 02 32 33 44 56**

### VIE ASSOCIATIVE

#### Aide à Domicile en Milieu Rural :

Aides ménagères pour les personnes âgées,  
travailleuses familiales pour les mères de  
famille, auxiliaires de vie pour les handicapés,  
02 32 43 46 61 ou 02 32 47 49 86  
ou 02 32 39 80 80

Permanences au 11 rue Max Carpentier tous  
les mercredis de 14 à 16h.

### MÉDIATHÈQUE

Les horaires d'ouverture de la médiathèque au  
public sont :

MARDI 16h – 18h

MERCREDI 10h – 12h et 14h – 18h

JEUDI La médiathèque est fermée au public

VENDREDI 16h – 18h

SAMEDI 10h – 12h et 14h – 17h

Pour tout renseignement : 02.32.47.41.62

### LOCAL JEUNES

Les horaires d'ouverture du local sont : Vacances  
scolaires : du lundi au vendredi de 14h à 18h  
Hors vacances scolaires : le mardi et le vendredi de  
17h30 à 19h et les mercredis de 14h à 18h.  
Fermeture pendant les vacances de Noël et mois  
d'août.

### COMMUNAUTE DE COMMUNES

#### Bureaux à la Mairie de Serquigny

Rue Max Carpentier 27470 Serquigny  
Tél. : 02 32 45 77 77 – FAX : 02 32 43 10 52

Email : cc.risle.charentonne@wanadoo.fr

**Ecole de musique** : 02 32 46 41 29

Renseignements et inscriptions le lundi,  
mardi, et mercredi de 17 h à 19 h

**Accueil de loisirs** : 02 32 46 46 91

Ouverture les mercredis et vacances scolaires  
(sauf vacances de Noël) de 7 h à 18 h.

**Gymnase** : rue Jean Brault

Information au secrétariat de la communauté  
de commune au 02 32 45 77 77.

Ce trentième numéro de « vivre à Serquigny », tiré à 1250 exemplaires  
est distribué gratuitement aux habitants de la commune.  
Il a été réalisé par les membres de la commission information.  
Toute correspondance et toute proposition d'article sont à adresser  
en mairie à l'attention de Eric Lefebvre

■ A la salle des fêtes,  
le 13 juillet à 20h30



A l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire de la disparition de Bourvil, spectacle gratuit offert par la municipalité suivi d'un feu d'artifice tiré dans le parc municipal. Un repas champêtre sera organisé le 14 juillet par le comité des fêtes.

**Monsieur Bourvil**  
Entre Humour et Tendresse

Les grands moments de sa vie et de son œuvre, dans un spectacle écrit et mis en scène par Alain HERBERT, réalisé et interprété par la troupe «Le Spectacle des Vrais Branchés», grâce notamment au talent de son invité...  
**YANNICK DUMONT**

(Patrick SEBASTIEN n'a-t-il pas dit de lui qu'il est le plus vrai des Bourvil, après le vrai bien entendu !)

Au programme, uniquement du « BOURVIL », en chansons, en sketches, en monologues et même avec une reprise d'une séquence du « CAPTAN » le film de cape et d'épée où il donne la réplique à Jean MARAIS et Pierrette BRUNO, sans oublier l'opérette et ses deux célèbres avec Luis MARIANO et Georges QUETARY

A souligner cette idée originale d'inviter sur le plateau (en imitations), des chanteurs qui ont pu ou auraient aimé croiser cet artiste.

De Serge Gainsbourg à Johnny Hallyday en passant par Renaud, Montand, Guichard, Sarazo, Dassari, tous viennent interpréter des chansons de Bourvil, c'est étonnant, inédit et c'est surtout une véritable performance artistique pour Yannick DUMONT qui prouve s'il en est besoin toute l'étendue de son talent.

Un moment exceptionnel, sans doute inoubliable, à voir absolument... si on aime BOURVIL.